

A la mémoire de mon père

LA GARNISON DE SAINT-MAURICE

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie tous ceux qui l'ont aidé à réunir la documentation sur laquelle est fondé le présent ouvrage, en particulier M. le Colonel Dominic M. Pedrazzini, ancien chef des services généraux de la Bibliothèque militaire fédérale, le personnel de la Bibliothek am Guisanplatz, à Berne, le personnel des Archives fédérales suisses, des Archives cantonales vaudoises, des Archives de l'Etat du Valais, des Archives communales de Lausanne, M. Marcel Progin, conservateur des archives communales de Lavey-Morcles, M. le Chanoine Jean-Pierre Voutaz, archiviste de la Congrégation du Grand-Saint-Bernard, ainsi que le centre de documentation de l'Association Saint-Maurice d'études militaires, à Saint-Maurice.

Il exprime sa reconnaissance à M. le Colonel commandant de corps Adrien Tschumy et à M. le Colonel Emile Buxcel qui lui ont permis de consulter leurs archives militaires familiales et de faire état des renseignements qu'elles contiennent.

Il tient enfin à dire sa gratitude à M. le Pasteur Serge Fustier qui l'a autorisé à reproduire quelques-unes des cartes postales appartenant à sa collection et qui lui a prêté son aide technique.

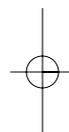
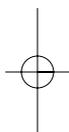
Pierre ROCHAT

LA GARNISON DE SAINT-MAURICE

Un demi-siècle d'histoire militaire



ÉDITIONS
CABÉDITA
2013



Couverture: Collection Serge Fustier

© 2013. Editions Cabédita, CH-1145 Bière

BP 9, F-01220 Divonne-les-Bains

Internet: www.cabedita.ch

ISBN 978-2-88295-671-2



Introduction

Dans le temps où se construisent les forteresses du Gothard et de Saint-Maurice, l'institution militaire de la Suisse moderne s'édifie sur les fondements posés par la Constitution de 1874. A l'armée des contingents cantonaux succède l'armée fédérale, régie par une loi d'organisation qui met en œuvre les principes constitutionnels. Cette armée est conçue comme une armée de campagne, c'est-à-dire un ensemble de corps de troupes aptes à manœuvrer selon les lois de la stratégie et de la tactique, afin de battre l'adversaire. Son champ de bataille est en priorité le Plateau suisse. C'est là qu'elle recherche la décision. Elle est constituée des six catégories de troupes en usage à l'époque : l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, les troupes sanitaires et les troupes d'administration. Elle est articulée en divisions d'égale force ; certaines troupes demeurent sous l'autorité du haut commandement. La création des fortifications nationales va semer le trouble dans cette organisation. Comment intégrer un système fortifié dans une armée de campagne ? Cette question cruciale va désormais préoccuper d'une manière constante et pour des décennies le pouvoir civil responsable de la défense nationale et les autorités militaires chargées de l'organiser. Elle va diviser les esprits et susciter la polémique. C'est dans ce cadre général que prend place la présente étude. Son objet propre est l'histoire de l'un des corps de troupes qui ont reçu pour mission d'occuper les places fortes.

* * *

« Les troupes de forteresse ont été greffées sur l'ancien tronc. » Le Conseil fédéral s'exprime en ces termes dans le message qu'il adresse à l'Assemblée fédérale en 1910 au sujet de l'organisation de l'armée. L'image de la greffe est une métaphore frappante des vicissitudes de la création des garnisons. « Le tronc, la greffe et le greffon », tel pourrait être le titre d'une histoire des garnisons qu'aucun historien militaire n'a entrepris d'écrire. La garnison de Saint-Maurice est l'un de ces greffons, demeuré sur le tronc de 1894, date de la greffe, à 1951, année où le greffon devenu branche s'est « incorporé ». Durant ce demi-siècle, son statut s'est souvent modifié, la greffe se révélant une opération pleine d'aléas, en butte à des résistances de tous ordres, une procédure laborieuse dont le cours fut souvent chaotique.

* * *

L'histoire de l'organisation militaire à partir de 1874 est jalonnée par quatre réformes qui ont marqué les garnisons nationales de leur sceau.

Le statut initial de la garnison de Saint-Maurice est demeuré provisoire durant dix-huit ans. Il s'inspirait de la loi qui régissait la place forte du Gothard. Il était caractérisé par la soumission directe au Département militaire fédéral et par une autonomie étendue en matière administrative et dans le domaine de l'instruction. La première réforme est due à la loi d'organisation militaire de 1907 et aux dispositions complémentaires prises ultérieurement. La loi de 1907 fait des troupes de forteresse une arme au même titre que l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. La garnison a rang d'unité d'armée. Un service des fortifications est créé au sein du Département militaire; l'intégration des fortifications dans l'appareil administratif de la Confédération est chose faite; l'autonomie a vécu. Le nouveau service est attribué au service de l'état-major général.

La deuxième réforme est décidée en 1924 et exécutée en 1925. Défaisant l'ouvrage de 1907, elle supprime les troupes de forteresse en tant qu'arme spéciale; chacune des composantes des garnisons fait retour à son arme naturelle: les fantassins, à l'infanterie; les canonniers, à l'artillerie; les sapeurs et les pionniers, au génie. L'administration des fortifications incombe au service de l'artillerie. Mais la garnison demeure une unité d'armée aux ordres directs du Département militaire fédéral.

Ce régime va durer jusqu'à la réforme de 1936, étape particulièrement importante car elle entraîne une assimilation totale du greffon. La greffe semble parvenue à son terme. La garnison de Saint-Maurice est dissoute; ses éléments constitutifs sont versés dans la nouvelle brigade de montagne romande qui recueille l'héritage, un héritage disloqué et privé de commandement propre. Le service actif ne tarde pas à mettre en évidence l'erreur des réformateurs. Le général Guisan la répare; il ressuscite l'état-major de la garnison et lui redonne des forces. Le greffon devient surgeon au printemps 1940. Il constitue pour le temps du service actif un réduit dans le réduit, le réduit de la brigade de montagne 10.

Préparée par des révisions en 1944 et 1947, la réforme décisive est ordonnée en 1951. Elle marque l'avènement de nouvelles formations dans l'organisation militaire: la brigade de forteresse et le régiment d'artillerie de forteresse. Les troupes des fortifications romandes du Rhône sont réunies dans un régiment d'artillerie de forteresse qui succède à la garnison de Saint-Maurice. Il est rattaché à la brigade de forteresse issue du démembrement de la brigade de montagne 10. Les fortifications elles-mêmes relèvent d'un service dit du génie et des fortifications, nouvel avatar du statut des places fortes; cependant, le service de l'artillerie continuera à

pourvoir à l'instruction des artilleurs de forteresse et à l'administration de leurs effectifs.

Ainsi disparut la garnison de Saint-Maurice, sans séquelle autre que morale. Elle avait transmis la flamme de son esprit de corps à la brigade de montagne. La brigade forteresse la recueillit et l'entretint durant de nombreuses années puis disparut à son tour. La garnison de Saint-Maurice appartenait désormais à l'histoire.

* * *

La greffe sur « l'ancien tronc » fut plus longue et plus ardue que ne le prévoyaient les hautes autorités civiles et militaires. L'ancien tronc la subit plus qu'il ne l'accepta; les prélèvements forcés sur l'armée de campagne l'irritèrent; l'autonomie qui caractérisa le statut originel des garnisons suscita la grogne dans l'administration et chez les chefs d'arme dépouillés de leurs prérogatives en matière d'instruction; désavoué par le législateur, l'état-major général se cabra. De leur côté, les garnisons cultivèrent l'originalité de leur condition marginale, ce particularisme provenant tout à la fois du rattachement direct au Département, en dehors de la hiérarchie ordinaire de l'armée de campagne, et de leur organisation « sur mesure », confidentielle, en dehors des règles applicables au gros de l'armée. Mêlant élite, landwehr et landsturm, réunissant dans l'intimité de la place forte fantassins, canonniers, pionniers, sapeurs et soldats des services, les troupes de forteresse développèrent un esprit de corps qui confortait leur sentiment d'indépendance. D'où les difficultés d'une intégration où alternaient les interactions fécondes et les frottements fâcheux. Dans ces circonstances, l'histoire d'une garnison est celle d'un face-à-face dont les péripéties doivent être constamment situées dans le contexte de l'évolution générale de l'armée, de la doctrine militaire et de la politique de défense.

* * *

La mission et la structure des garnisons leur ont valu d'être admises au nombre des unités d'armée, c'est-à-dire des formations occupant les degrés les plus élevés de l'ordre de bataille. L'unité d'armée réunit des corps de troupes d'armes diverses, capables de mener ensemble et de manière coordonnée une opération du niveau tactique supérieur, soit indépendamment, soit dans un cadre plus élevé. Cette qualification a conféré aux garnisons un prestige analogue à celui d'une division; le commandant de la garnison du Gothard a revêtu d'emblée le grade de colonel divisionnaire.

La garnison de Saint-Maurice a occupé dès sa création une place en vue dans le paysage militaire de la Suisse romande. Vaudoise par l'implantation de ses deux forts principaux et par la majeure partie de ses effectifs, mais connotée valaisanne par le rôle stratégique de ses fortifications dans la défense du front sud et par une forte représentation du Bas-Valais, elle comptait dans ses rangs des contingents fribourgeois, genevois et neuchâtelois, et même pour un temps, du Jura bernois francophone, de telle sorte qu'elle pouvait se targuer d'être l'exemple même de l'unité d'armée romande. Des liens particulièrement étroits furent noués avec les troupes genevoises, qu'elles fussent d'infanterie ou d'artillerie; le colonel divisionnaire Grosselin, instructeur de l'artillerie de forteresse dès avant la Première Guerre mondiale, fut le chantre le plus éloquent de la garnison; ses toasts à la patrie étaient célèbres, notamment ceux qu'il prononçait devant les membres de la Société des troupes de forteresse de la Suisse romande, dont la section de Genève était l'une des plus vivantes; une compagnie de carabiniers genevois fut la gardienne la plus fidèle du col du Grand-Saint-Bernard que la garnison avait pour mission de surveiller de 1914 à 1918; dès 1941, l'infanterie territoriale genevoise constitua un élément important de la défense extérieure de la place forte dans le dispositif du réduit national.

C'est chez les artilleurs que la fierté d'appartenir à la garnison de Saint-Maurice était la plus marquée et que l'esprit de corps s'est le plus développé. Nombre d'entre eux ont accompli tout leur service dans la même unité. Les recrues de 1914, qui avaient 45 ans en 1939, ont été libérées de leurs obligations en 1944; en conséquence, certaines d'entre elles, incorporées dans la garnison jusqu'à la fin de leur carrière, y ont accompli tout leur service, dont deux mobilisations. Dans *L'Homme dans le Rang*, Robert de Traz dessine le portrait d'un jeune lieutenant d'artillerie de forteresse: « (...) je suis de la garnison de Saint-Maurice, c'est-à-dire d'une race étrangère. Je me tiens sur mon rocher (...) Mon rocher, gigantesque borne de pierre qui monte de Lavey à la Dent-de-Morcles. Tourné vers la Savoie et vers l'Italie, je tiens le passage. »

Dès l'avènement du colonel brigadier Fama, en 1904, le commandement de la garnison fut réservé à des artilleurs. Fama et ses prédécesseurs n'étaient pas des militaires professionnels au moment de leur nomination; le Conseil fédéral tenait à placer à la tête de la garnison un officier de milice pour dissiper les craintes des milieux qui voyaient dans l'administration permanente des places fortes le germe d'une armée de métier. Ces craintes s'apaisèrent après la Première Guerre mondiale. Le colonel Grosselin, qui succéda à Fama, fut le premier officier de carrière à prendre le commandement de la garnison. Dès 1929, la fonction appartient exclusivement à des officiers instructeurs. Mais de nombreux officiers de

milice firent une brillante carrière militaire dans la place forte. Trois d'entre eux durent à leur mérite de la prolonger comme chefs de l'artillerie du 1^{er} corps d'armée, dernier degré du *cursus honorum* pour un artilleur milicien n'appartenant pas à l'état-major général. Ultime paradoxe, ce sera le douloureux devoir d'une recrue de Dailly devenue chef de l'état-major général, le colonel commandant de corps Louis de Montmollin, de présider à la dissolution de la garnison en 1951.

La condition de l'infanterie dans la garnison était bien différente de celle de l'artillerie. Les fantassins représentaient près de la moitié de l'effectif mais ils ne faisaient pas partie des troupes de forteresse proprement dites. Jusqu'à la mobilisation de 1914, la durée et le nombre insuffisants des cours de répétition entravèrent l'intégration de l'infanterie de landwehr dans la garnison. Il en alla différemment durant le service actif de 1914 à 1918 où la vie commune dans la place forte donna à la garnison la cohésion qui lui manquait. Ce fut une période mémorable où la garnison mérita pleinement son rang d'unité d'armée, période qui la vit même s'engager hors les murs pour couvrir la frontière du Jura bernois. La décennie suivante fut aussi mémorable, mais pour des raisons inverses : l'infanterie de la garnison déposa totalement les armes, par la volonté mal éclairée d'autorités politiques et militaires plus soucieuses du budget que de la défense du pays. L'unité d'armée n'était plus qu'un leurre. Ce n'est qu'en 1929 qu'on recommença à convoquer la landwehr aux cours de répétition, selon le régime bien modeste de 1907 : un cours de treize jours en tout et pour tout. Il fallut attendre 1940 pour que la garnison reprenne vie et entame une nouvelle décennie de collaboration interarmes.

* * *

L'histoire de la garnison s'acheva en 1951 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des troupes. Histoire singulière d'une institution singulière, unique dans les annales de l'armée suisse. Si l'institution disparut de l'ordre de bataille, elle survécut de nombreuses années encore par l'héritage qu'elle laissait. Elle survécut aussi dans la mémoire de tous ceux qu'elle avait marqués de son empreinte ; peut-être arrive-t-il que des membres actuels de la Société des troupes de forteresse, qui lui doit son existence et qui a fidèlement entretenu la flamme originelle, invoquent encore dans leurs discours le souvenir de la garnison et revendiquent cet héritage. En 1947, le major André Renaud, l'un des meilleurs connaisseurs de la place forte, où il fit sa carrière d'officier de milice jusqu'au grade de lieutenant-colonel, écrivait dans les colonnes de *La Forteresse*, évoquant ce qu'il nommait le « Réduit des Alpes » en conclusion d'un article sur l'histoire des fortifications de Saint-Maurice : « Cependant, les garnisons qui

en ont été la vie et l'âme constituent une force beaucoup plus grande encore que le roc et l'acier. L'histoire de celle de Saint-Maurice a dû être laissée de côté dans ce court aperçu. Je souhaite qu'elle trouve bientôt celui qui saura l'écrire afin d'en conserver la réconfortante leçon pour les générations futures.» Les années ont passé sans que ce vœu ait été exaucé. Diverses circonstances ont fait que je me suis senti tenté de le réaliser et de joindre mes efforts à ceux qui ne dédaignent pas de se consacrer à l'histoire militaire en un temps où elle ne peut espérer retenir l'attention du grand public. J'ai cédé à la tentation en toute immodestie. Si Clio me condamne, que saint Maurice et sainte Barbe me pardonnent.

* * *

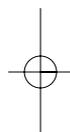
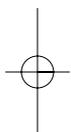
L'un des intérêts du sujet est qu'il concerne la période qui a vu l'armée suisse moderne naître, se développer et affronter les périls résultant de deux guerres mondiales à ses frontières. Un autre intérêt du sujet est qu'il met sans cesse en relation le politique et le militaire, le haut commandement qui conçoit et la troupe qui exécute, l'administration qui gère et les administrés qui subissent, les penseurs officiels et leurs contradicteurs marginaux. Cette interaction constante explique un découpage soigneux de donner un cadre aux événements et de les situer dans l'évolution générale de la pensée et des institutions militaires.

L'ouvrage est composé de quatre parties : la première expose la genèse de la garnison et la sortie laborieuse de son organisation provisoire ; la deuxième, le service actif durant la guerre de 1914-1918 ; la troisième, l'entre-deux-guerres qui connut l'éclipse totale, puis partielle de l'infanterie, l'apparition d'une artillerie motorisée et finalement l'absorption de la garnison par la brigade de montagne rhodanienne ; la quatrième, le service actif durant la guerre de 1939-1945, la renaissance de la garnison dans le réduit national et les réorganisations de l'après-guerre qui aboutirent à la dissolution de la garnison.

Première partie

1894-1914

LA GREFFE



Chapitre 1

L'organisation militaire de 1874

La loi du 13 novembre 1874

Le dernier quart du XIX^e siècle est une période extrêmement importante dans l'histoire de l'armée suisse. La constitution adoptée en 1874 a posé les bases sur lesquelles s'est édifiée l'armée suisse moderne. Sous le régime de l'Etat fédératif institué par la constitution de 1848¹, l'armée du pacte fédéral de 1815 formée de contingents équipés et instruits par les cantons avait connu une première réforme importante: la Confédération prenait en charge la fourniture du matériel de guerre et l'instruction des armes spéciales et surveillait l'instruction de l'infanterie par les cantons; le nouveau Département militaire fédéral administrait les affaires militaires du ressort de la Confédération. Malgré cette centralisation, le régime des contingents cantonaux subsistait. Il montra ses limites lors des services actifs de 1870 et 1871 qui firent apparaître des carences graves, notamment dans le domaine de l'instruction². Des mesures s'imposaient de toute évidence. Il fallait faire vite car les tensions internationales étaient loin de s'apaiser.

Une première tentative de réforme constitutionnelle échoua devant le peuple en 1872³. Les Chambres furent saisies d'un projet moins centralisateur qu'elles approuvèrent le 31 janvier 1874 et que le peuple accepta le 19 avril suivant⁴.

Les articles militaires de la nouvelle constitution commençaient par poser le principe de l'obligation générale de servir en reprenant les termes de la constitution de 1848: « Tout Suisse est tenu au service militaire. » Ils réglaient ensuite la composition de l'armée et répartissaient les compétences entre la Confédération et les cantons.

Selon la Constitution de 1848, l'armée fédérale se composait uniquement de contingents cantonaux, qu'il s'agît de l'infanterie ou des armes spéciales. Sous le nouveau régime, les troupes cantonales continuent à former le noyau de l'armée fédérale mais la notion de contingent est abandonnée et remplacée par celle de corps de troupes. Les troupes cantonales sont complétées par des troupes fédérales. Entre contingents et corps de troupes, il y a plus qu'une nuance de langage. Le changement de

Table des matières

INTRODUCTION	7
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE 1894-1914 LA GREFFE

Chapitre 1	L'organisation militaire de 1874	15
Chapitre 2	Le Gothard	25
Chapitre 3	La garde militaire de la frontière	30
Chapitre 4	La défense du Bas-Valais	34
Chapitre 5	La garnison de Saint-Maurice: une genèse laborieuse	44
Chapitre 6	La garde régionale des vallées	58
Chapitre 7	Les réformes de 1897	65
Chapitre 8	Un projet de loi sans suite	69
Chapitre 9	Un provisoire qui dure	75
Chapitre 10	Conspiration à Saint-Maurice	82
Chapitre 11	Vers la fin de l'autonomie	87
Chapitre 12	L'instruction de la garnison	93
Chapitre 13	La garnison dans ses murs: infrastructure et super- structure	104
Chapitre 14	La garnison hors les murs: la défense extérieure ...	111
Chapitre 15	Les moyens de la garnison	123
Chapitre 16	Le budget de la garnison	131
Chapitre 17	La surveillance de la place forte	141
Chapitre 18	La garnison et la société civile	147
Chapitre 19	Le nouveau cadre légal	158
Chapitre 20	La garnison avant 1914	174
Chapitre 21	La préparation à la guerre	194

DEUXIÈME PARTIE 1914-1918 LE PREMIER SERVICE ACTIF

Chapitre 22	La mobilisation et la concentration de l'armée	205
Chapitre 23	La mission	213
Chapitre 24	L'occupation de la frontière	218

Chapitre 25	La sûreté	225
Chapitre 26	L'organisation	230
Chapitre 27	L'instruction	239
Chapitre 28	Les relèves	260
Chapitre 29	La mise en état de défense	267
Chapitre 30	L'équipement et l'armement	273
Chapitre 31	Le moral	279
Chapitre 32	La santé	296
Chapitre 33	La garnison et les autorités civiles	299
Chapitre 34	La vie à Savatan	308
Chapitre 35	Un bataillon d'infanterie de forteresse: le 167	327
Chapitre 36	La défense extérieure	341
Chapitre 37	D'une chaussée et d'un pont	351
	<i>La route de Morcles</i>	351
	<i>Le pont de Saint-Maurice</i>	357
Chapitre 38	Combien la garnison a-t-elle coûté? Le service actif et les dépenses militaires	359
Chapitre 39	La fin du service actif	366

TROISIÈME PARTIE 1919-1939 L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Chapitre 40	L'immédiat après-guerre: quid des fortifications? . . .	377
Chapitre 41	La nouvelle organisation des troupes	382
Chapitre 42	La nouvelle garnison de Saint-Maurice	391
Chapitre 43	L'instruction	400
Chapitre 44	L'esprit de corps	407
Chapitre 45	Le commandement de la garnison	412
Chapitre 46	La couverture de la frontière	417
Chapitre 47	Réformes et transitions	432
Chapitre 48	Les fortifications à la veille de la Seconde Guerre mondiale	438

QUATRIÈME PARTIE 1939-1951 LE SECOND SERVICE ACTIF L'IMMÉDIAT APRÈS-GUERRE

Chapitre 49	La première mobilisation – Les débuts du service actif	455
Chapitre 50	Renaissance	464

Chapitre 51	La deuxième mobilisation – Vers le réduit national	467
Chapitre 52	Le réduit rhodanien se met en place	471
Chapitre 53	Le réduit bas-rhodanien dès 1941	483
Chapitre 54	La conduite du combat et l’instruction	503
	<i>La conduite du combat</i>	503
	<i>L’instruction</i>	507
Chapitre 55	La mise en état de défense du réduit bas-rhodanien	511
	<i>L’organisation du champ de bataille</i>	511
	<i>La place forte de Saint-Maurice</i>	513
	<i>Les ouvrages d’artillerie hors de la place forte</i>	518
	<i>Les ouvrages d’infanterie</i>	520
	<i>Les destructions préparées</i>	523
	<i>Bilan</i>	525
Chapitre 56	L’administration des fortifications	533
Chapitre 57	Les services derrière le front	539
Chapitre 58	Les nouvelles compagnies de forteresse	546
	<i>Généralités</i>	546
	<i>La formation des nouvelles compagnies</i>	549
	<i>Les compagnies de défense rapprochée</i>	556
Chapitre 59	Le service actif dans le réduit: 1941 à 1945	560
	1941	560
	1942	563
	1943	565
	1944	571
	1945	577
Chapitre 60	Congés, permutations et dispenses	581
Chapitre 61	Armes et services	595
Chapitre 62	La compagnie d’artillerie de forteresse 6	622
Chapitre 63	Regards rétrospectifs	629
Chapitre 64	La fin du service actif	641
Chapitre 65	Transition	647
Chapitre 66	La catastrophe de Dailly et l’avenir de la place forte	653
Chapitre 67	Les derniers jours de la garnison de Saint-Maurice	662
Chapitre 68	Sic transit	672
	LISTE DES ABRÉVIATIONS	675
	BIBLIOGRAPHIE	677
	TABLE DES MATIÈRES	685

*Achévé d'imprimer
le quinze octobre deux mille treize
pour le compte des Editions Cabédita à Bière
qui, soucieuses de valoriser l'emploi,
réalisent tous leurs ouvrages en région lémanique.*

Mise en pages: Nadine Casentieri, Genève

Correctrices: Béatrice Obergfell, Eliane Duriaux

Si ce livre vous a plu, si cette collection vous intéresse, demandez
notre catalogue à votre libraire ou les autres titres édités par nos soins.
A défaut, adressez-vous directement à:

SUISSE
Editions Cabédita
Route des Montagnes 13
CH-1145 Bière

INTERNET
www.cabedita.ch

FRANCE
Editions Cabédita
BP 9
F-01220 Divonne-les-Bains

Imprimé en Suisse